



Défaut de conseil ,assurance protection juridique

Par **tarakoh**, le **24/02/2009** à **12:06**

Bonjour,
Permettez moi de reprendre mon litige donc j'avais reçu conseils de Mr Chaber A la date d'aujourd'hui, je n'ai pu obtenir de la correspondance juridique de mon assureur , une explication satisfaisante. Citation Matmut protection juridique ..Après examen des pièces de votre dossier j'observe que votre recours ne pouvait juridiquement prospérer !! faux puisse que ma demande avec un timbre a 0,55cts a été acceptée ...citation des réponses en répliques ""il me semble pas autant qu'un défaut de conseil soit imputable à notre assistance juridique était de mener votre recours si toutefois ,il pourrait être juridiquement défendu".? Aucun recours ou courriers n'ont été faits de leurs parts ..Suite..Cependant je relève que vous avez obtenu un geste commerciale en adéquation avec votre demande initiale" On ne peut que rester pantois! c'est grâce aux conseils des superviseurs j'ai eu gain de cause !nIl n'existe pas dispositif de médiation a la Matmut en tant que réclamant ?, a part la réponse interne du département juridique. Je ne veux pas en rester là depuis 20ans je règle 15e20 de cotisation pour un simple litige a la consommation !Pensez vous que je puisse saisir Monsieur le Médiateur en assurance ,ou prendre toutes autres mesures? merci de votre disponibilité dans votre réponse .

Par **Halix**, le **18/06/2010** à **16:29**

S'agissant de la protection juridique de la Matmut, un conseil : changez d'assureur rapidement...
En effet, le traitement des dossiers est hautement fantaisiste et totalement dépourvu des qualités professionnelles que l'on est en droit d'attendre de soi-disant spécialistes du droit.
Ce n'est pas un cas isolé mais une généralité.
Un autre conseil :

signalez tous les cas litigieux avec la protection juridique Matmut aux associations de consommateurs : Que Choisir et 60 Millions de Consommateurs.
C'est ce que j'ai fait et ils ont été obligés d'assumer leurs responsabilités...
Bon courage à tous.

Par **JLB29P**, le **26/05/2011 à 16:31**

Suite à un conflit avec l'installateur de ma pompe à chaleur qui est très bruyante voir http://www.youtube.com/watch?v=rwL_Ffh3ewYrnj j'ai fait appel à l'Assistance Juridique de la MATMUT.
Un premier expert ayant rendu un verdict que j'ai contesté, elle en a commissionné un second qui a confirmé l'avis du premier, et a donc conforté le j'menfoutisme de l'installateur.
Il s'est passé plus de 6 mois entre ma demande à l'assistance juridique et son intervention; ma pompe à chaleur étant très bruyante surtout par temps froid, les experts se sont déplacés au printemps, et n'ont donc rien constaté d'anormal !
J'avais il y a quelques années fait appel à ce même service alors que j'habitais un autre département. Même type de rapport d'expertise: en faveur de l'artisan (carreleur) qui n'avait pas fait ce qui était spécifié sur le devis et avait eu l'impudence de faire le devis en Francs et de facturer les mêmes chiffres mais en Euros ! Normal pour l'expert...
Cela dit, une 3ème fois, un ordinateur avait été bousillé par un réparateur et remboursé par la MATMUT avec une expertise correcte (l'expert n'avait pas été trouvé par la MATMUT, y a-t-il une relation de cause à effet ?)
En matière d'accident ou de panne automobile par contre, la MATMUT a toujours été efficace et rapide.
Le champ de compétences nécessaires en matière automobile est peut-être plus restreint qu'en matière "générale" (ce qui ne signifie pas une moindre compétence), d'où un recours à des experts qui sont moins en adéquation avec les sujets à traiter lorsqu'on sort du domaine Auto.

Par **JOLYNA**, le **30/11/2012 à 16:57**

nous avons le même problème avec la matmut pg de versailles et rien en retour ,payer et nous defendre rien ;annulons en fin d'année

Par **JLB29P**, le **30/11/2012 à 17:35**

Mes relations ont été meilleures, mais seulement pour les problèmes automobiles.
Pour l'assistance juridique, relations par email impossibles, envoyez un fax si c'est urgent.
Formidable pour les photos et les vidéo. Je les mets sur un CD "on ne peut pas lire les CD".
Étonnant qu'ils utilisent des stylos et du papier alors qu'un burin et une plaque de marbre feraient l'affaire...